



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet de parc éolien comprenant 3 éoliennes
SAS le Mené Hoguené**

Par arrêté préfectoral du 04/05/2022, une enquête publique de 32 jours est ouverte du **lundi 30 mai au jeudi 30 juin 2022**, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Eoliennes du Mené Hoguené, siège social –27 quai de la Fontaine – 30900 Nîmes, pour être autorisée à implanter et exploiter un parc éolien comprenant 3 aérogénérateurs (ayant une hauteur maximale en bout de pale de 130 mètres) et 1 poste de livraison sur la commune de Louargat. La mairie de Louargat est désignée siège de l'enquête publique.

La mission régionale d'autorité environnementale a émis un avis délibéré sur le projet.

Modalités de consultation du dossier complet, comprenant une étude d'impact :

- à partir du site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/3058>

- le dossier sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor :

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles>

Le dossier imprimé et numérisé (poste informatique mis à disposition) pourra être consulté à la mairie de Louargat du lundi 30 mai 9h00 au jeudi 30 juin 2022 17h00, aux jours et horaires d'ouverture suivants :

Mairie : 1, place Roger Madigou – 22540 Louargat	
Jours d'ouverture	horaires
du lundi au vendredi	9h00-12h00 – 14h00 - 17h00
Samedi matin	9h00-12h00

L'accueil du public se fera dans le respect des mesures sanitaires préconisées par le gouvernement (notamment observation des gestes barrières et respect des règles de distanciation).

Permanences du commissaire-enquêteur

Monsieur Jean-Pierre Sparfel, ingénieur de l'IGN en retraite, a été désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur. Il a qualité pour recevoir les observations, propositions qui pourraient être formulées pendant la durée de l'enquête sur le projet et sera présent, à cet effet à la mairie de Louargat aux jours, horaires indiqués dans le tableau ci-dessous :

Jours de permanences	Horaires de permanence
lundi 30 mai 2022	9h00 - 12h00
mercredi 8 juin 2022	14h00 - 17h00
jeudi 16 juin 2022	9h00 - 12h00
samedi 25 juin 2022	9h00 - 12h00
jeudi 30 juin 2022	14h00 - 17h00

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Régis Feigean, responsable du projet, à l'adresse électronique suivante : regis.feigean@vsb-energies.fr ou par téléphone au 07 60 17 74 08.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, mis à sa disposition à la mairie de Louargat et lors de chaque permanence du commissaire-enquêteur, indiquée dans le tableau ci-dessus.

Le public pourra également adresser ses contributions :

- **par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-3058@registre-dematerialise.fr du 30 mai, 9h00, heure d'ouverture de l'enquête au 30 juin 2022 jusqu'à 17h00, heure de clôture de l'enquête.**
- **par voie postale au commissaire-enquêteur à la mairie de Louargat, à l'adresse indiquée ci-dessus du 30 mai au 30 juin 2022.**

Les contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/3058> durant toute la durée de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur, numérisés, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Louargat et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral, portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.